

**COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE****DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 17 MAI 2021**

Nombre de conseillers  
en exercice : 19  
présents : 17  
pouvoirs : 2  
votants : 19

Sous la présidence de Monsieur Philippe RENAULD, Maire

**Etaient présents** : M. Philippe RENAULD, Mme Stéphanie JACQUEMOT, M. Jean-Louis QUÉTEL, Mme Colette KLAG, M. Daniel LESCASSE, M. Jacky CLERC HENNER, M. Florian BREISCHE, Mme Géraldine DORINGER, Mme Jennifer TREILLARD, Mme Anne MULLER, M. Guy LALLEMAND, Mme Christel MEYER, M. Éric MESSEIN, Mme Bénédicte MAZY, M. Sébastien KLEIBER, Mme Marie-Claire BOUR, M. Serge WINGLER.

**Se sont excusés** : M. Frédéric ROBART (procuration de vote à M. Philippe RENAULD), Mme Valérie WANTZ (procuration de vote à M. Philippe RENAULD).

**Etait absent** : NÉANT

Secrétaire de séance : M. Florian BREISCHE, assisté de M. Philippe FRANÇOIS, Secrétaire Général

\*\*\*\*\*

**Traverse nord – Validation de la décision de la commission  
d'appel d'offres****18/2021**

Vu le Code de la commande publique ;  
Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;  
Vu le rapport d'analyse des offres ;

Le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de la requalification de la traverse Nord – Tranche 1 : de la rue du Château à la gare une consultation a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée.

Après ouverture des offres, celles-ci ont été analysées et il s'avère que les offres suivantes sont les mieux disantes au regard de l'ensemble des critères fixés dans le règlement de consultation :

Lot 01 : Voirie – Assainissement – AEP : société JEAN LEFEBVRE sise Voie Romaine 57146 - WOIPPY

Lot 02 : Réseaux secs : société LACIS sise Domaine de Sabré 57420 - COIN LES CUVRY

Lot 03 : Aménagements paysagers et mobilier urbain : société DHR sise Chemin de Préville 57160 - MOULINS LES METZ

**COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE****DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 17 MAI 2021**

Réunie en date du 23 avril 2021, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer les marchés aux sociétés suivantes selon les montants mentionnés ci-dessous :

- Lot 1 - Voirie – Assainissement – AEP : société JEAN LEFEBVRE pour un montant total de 1 244 431,50 € HT
- Lot 2 - Réseaux secs : société LACIS pour un montant total de 394 501,00 € HT
- Lot 3 - Aménagements paysagers et mobilier urbain : société DHR pour un montant total de 108 345,30 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré <modalités de vote> valide la décision de la commission d'appel d'offres et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés mentionnées ci-dessus, aux conditions financières évoquées, ainsi que toutes les pièces se rapportant au présent dossier.

**Recours à l'emprunt****19/2021**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu le budget primitif du 12 avril 2021,

Considérant que par sa délibération n°18/2017 du 13 avril 2017, le Conseil municipal a décidé la réalisation du projet relatif à la requalification du tronçon nord de la traverse (RD6) de la commune,

. Le montant total de ce projet est de : 1 747 277.80 € H.T. + 88 700.00 € H.T. de frais d'études + 2 540.00 € HT de mission SPS soit un total TTC de 2 206 221.36 € TTC

. Le montant prévisionnel des subventions obtenues est de : 1 046 804.00 € (à proratiser en fonction du coût final des travaux)

. Le reste à charge de la commune est de : 791 713.80 €

. Il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de : 600 000.00 €, compte tenu de la trésorerie de la commune.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a effectué des démarches auprès de plusieurs organismes financiers et qu'il a notamment obtenu la proposition suivante du Crédit Agricole :

- Montant prêté : 600 000.00 €
- Type échéance : Trimestrielle
- Taux client : 0.82 %
- Durée : 240 mois soit 20 ans
- Montant échéance : 8 139.47 €
- Frais de dossier : 600.00 €

**COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE****DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 17 MAI 2021**

- TEG annuel proportionnel : 0.83 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt auprès du Crédit Agricole dans les conditions énumérées ci-dessus.

Article 2 : d'accepter les frais de dossier d'un montant de 600.00 €,

Article 3 : de charger Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires,

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes de gestion utiles afférents à la présente délibération.

**Réfection de la toiture de l'église St Genest****20/2021**

Le Conseil de Fabrique de la commune s'est proposé de participer au financement des travaux de réfection de la toiture de l'église St Genest, propriété communale.

Un devis a été présenté par la Présidente du Conseil de Fabrique émanant de l'entreprise Pettenuzzo Toiture d'un montant de 61 635.37 € H.T. comprenant la mise en place d'un échafaudage, la dépose de la couverture tuiles, la pose d'un écran sous toiture, la pose de la nouvelle couverture et zinguerie.

La participation du Conseil de Fabrique nécessite également une autorisation de l'Evêché, les travaux estimés étant supérieurs à 30 500 €, et les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, émet un avis favorable à la réalisation des travaux de réfection de la toiture de l'église et autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise Pettenuzzo Toiture.

**Cession d'une parcelle de terrain par le Conseil de Fabrique – avis du conseil municipal****21/2021**

Si les fabriques sont largement autonomes dans leur gestion quotidienne, à la condition de la présentation annuelle de leurs comptes à l'archevêque, elles demeurent soumises à l'accord des autorités de tutelle – archevêque et préfet – pour les actes extraordinaires d'administration que constituent les acquisitions ou les aliénations immobilières.

**COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE****DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 17 MAI 2021**

Les fabriques étant par ailleurs sous la tutelle des communes, l'avis du conseil municipal est exigé dans tous les cas.

Considérant les démarches entreprises par le Conseil de Fabrique en vue de la vente du terrain cadastré section 2 parcelles n°282 et 283 d'une superficie de 1 672 m<sup>2</sup> et notamment suite à la signature d'une promesse de vente pour le prix net de 114 000.00 €,

Considérant les travaux de réfection de la toiture de l'église St Genest prévus par la société Pettenuzzo Toiture, travaux estimés à 61 635.37 € H.T.,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, émet un avis favorable à la vente de ce terrain qui permettra au Conseil de Fabrique de supporter le paiement de ces travaux.

**Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2020****22/2021**

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable
- DÉCIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DÉCIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- DÉCIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

**COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 17 MAI 2021**

La séance est close à 21h52.

Délibérations n°18/2021 à 22/2021

Émargements des membres présents :

Philippe RENAULD, Maire		Frédéric ROBART	EXCUSÉ
Stéphanie JACQUEMOT, 1 <sup>ère</sup> Adjointe		Christel MEYER	
Jean-Louis QUÉTEL, 2 <sup>ème</sup> Adjoint		Éric MESSEIN	
Colette KLAG, 3 <sup>ème</sup> Adjointe		Bénédicte MAZY	
Daniel LESCASSE, 4 <sup>ème</sup> Adjoint		Sébastien KLEIBER	
Jacky CLERC HENNER		Marie-Claire BOUR	
Jennifer TREILLARD		Serge WINGLER	
Anne MULLER		Géraldine DORINGER	
Guy LALLEMAND		Florian BREISCHE	
Valérie WANTZ	EXCUSÉE		